



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : 15 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°190529_007
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE**

DÉLIBÉRATION N°190529_007
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Considérant la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical attribuant une Délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE,

Vu les besoins en emprunts bancaires pour l'année 2019 afin de financer les besoins ci-dessus,

Considérant qu'une ligne de trésorerie est un outil privilégié de gestion des flux financiers qui permettent de faire face à des besoins passagers de liquidités sans qu'il soit nécessaire de mobiliser par avance les emprunts budgétaires affectés au financement des investissements, et donc d'éviter des frais financiers. L'affectation d'une ligne de trésorerie est non budgétaire.

Vu l'étalement dans le temps des financements budgétaires, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 000 € (trente millions d'euros), ce montant pouvant être atteint par la conclusion de plusieurs lignes de trésoreries auprès de différents prêteurs.

Considérant qu'une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉLIBÉRATION N°190529_007
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

| CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES | |
|--|---|
| Prêteur | LA BANQUE POSTALE |
| Emprunteur | SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE |
| Objet | Financement des besoins de trésorerie |
| Nature | Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages |
| Montant maximum | 15 000 000,00 EUR |
| Durée maximum | 364 jours |
| Taux d'Intérêt | EONIA + marge de 0,250 % l'an En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus. |
| Base de calcul | exact/360 jours |
| Modalités de remboursement | Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale |
| Date maximum de prise d'effet du contrat | Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 12 Juillet 2019 |
| Garantie | Néant |
| Commission d'engagement | 7 500 EUR, soit 0.050 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat |

DÉLIBÉRATION N°190529_007
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

| | |
|-------------------------------|--|
| Commission de non utilisation | 0.000% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant |
| Modalités d'utilisation | L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements - Procédure de virement de trésorerie privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 11h00 pour exécution en J Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages |

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Formalités de publicité
effectuées le 03 juin 2019

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT